



UFC-QUE CHOISIR DU BAS RHIN

DOSSIER DE PRESSE

L'UFC-Que Choisir du Bas-Rhin se mobilise contre « la fuite en avant ! »

12.7 % d'eau potable perdus dans le Bas-Rhin

**Et 89 % des communes du département n'atteignent pas l'objectif de
renouveler 1 % de leur réseau d'eau par an**

Alors que le ministère de la Transition écologique indique que la majorité du territoire français subira probablement une nouvelle sécheresse cet été, l'UFC-Que Choisir du Bas-Rhin dénonce aujourd'hui « La fuite en avant ! » pour alerter sur le niveau préoccupant des pertes d'eau potable dans le Bas-Rhin, 12.7 % disparaissant à cause des fuites des canalisations, et le faible taux de renouvellement du réseau. L'eau devant être plus que jamais économisée alors que notre climat change à un rythme accéléré, notre association demande aux pouvoirs publics de mettre en œuvre un véritable plan de rénovation des réseaux.

L'impact de l'évolution climatique se fait désormais sentir de manière très concrète sur notre approvisionnement en eau. L'été dernier, le département du Bas-Rhin a été officiellement placé en situation **de crise** entraînant dans certaines zones un arrêt total de l'irrigation et des usages d'eau non prioritaires.

Les sécheresses seront inéluctablement amenées à se multiplier avec la diminution des précipitations prévues pour les prochaines décennies. Les climatologues et les hydrologues indiquent que la recharge des nappes phréatiques devrait baisser en moyenne de 10 % à 25 %¹.

Les débits moyens des fleuves pourraient être réduits de 10 % à 40 % sur l'ensemble de l'année.

Quant aux débits estivaux des fleuves, ils pourraient être réduits de 30 % à 60 %...

L'équivalent de la moitié de la consommation annuelle de Strasbourg perdue chaque année

Sur l'ensemble du département, 12.7 % de l'eau potable sont perdus à cause des fuites de canalisation². Il s'agit certes d'un taux de fuite inférieur à la moyenne nationale qui est d'un litre perdu sur 5 (19,9 %), mais il représente l'équivalent de la moitié de la consommation annuelle en eau de Strasbourg. À noter que 2 % des communes du département ne donnant aucune information sur leur niveau de perte dans la base de données nationale, le niveau de pertes réel du département est probablement plus élevé que cette valeur. Les canalisations aux matériaux fragiles (fonte grise, PVC collé, amiante-ciment) représentent plus de la moitié (55 %) du réseau français et une grande partie d'entre elles a déjà dépassé l'âge où elles auraient dû être remplacées.

¹ Rapport Explore 70 du Bureau de Recherches Géologiques et Minières et Rapport d'information fait au nom de la délégation sénatoriale à la prospective sur l'adaptation de la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 – Sénat - Mai 2019

² Données annuelles des services 2021 - l'Observatoire National des Services Publics d'Eau et d'Assainissement – Juin 2023

En 2019 les Assises de l'Eau ont fixé l'objectif de renouveler 1 % du réseau national par an. Mais dans le Bas-Rhin, 89 % des communes sont en-dessous de cet objectif national. En réalité, le pourcentage de renouvellement du réseau est partout ridiculement bas. A Brumath, par exemple, cet indice était à 0,17 % en 2019, ce qui signifie qu'il faudrait presque 600 ans pour tout renouveler !

Plan de rénovation des réseaux : une volonté politique en fuite

Avec la suppression totale en 2016 de l'aide en matière d'ingénierie apportée par les services de l'État (connaissance de l'état des réseaux, programmation des travaux, maîtrise d'ouvrage...), les communes sont désormais seules responsables de l'entretien des réseaux. Si les grandes et moyennes collectivités peuvent avoir la capacité de mobiliser les moyens humains et financiers pour assurer la gestion de leur réseau, tel n'est pas le cas des plus petites communes qui auront les plus grandes difficultés à connaître l'état de leur réseau ou à financer sa rénovation.

Quant aux aides financières, elles sont limitées par la faiblesse du budget de l'agence de l'eau de Rhin-Meuse et l'iniquité des contributions entre les différents acteurs. Alors que les utilisateurs de l'eau sont censés contribuer au financement en proportion des volumes qu'ils prélèvent dans le milieu naturel, l'agriculture ne contribue qu'à 2 % de la redevance prélèvement, alors qu'elle représente l'essentiel des consommations nettes d'eau en été.

Dans le cadre du plan Eau, le Président de la République a bien évoqué le sujet des fuites d'eau, mais pour proposer des mesures dérisoires. Alors que les experts exigent 2,5 à 3 milliards annuels, le Président a annoncé 180 millions d'euros, ciblés sur les plus petites communes... bref, une goutte d'eau !

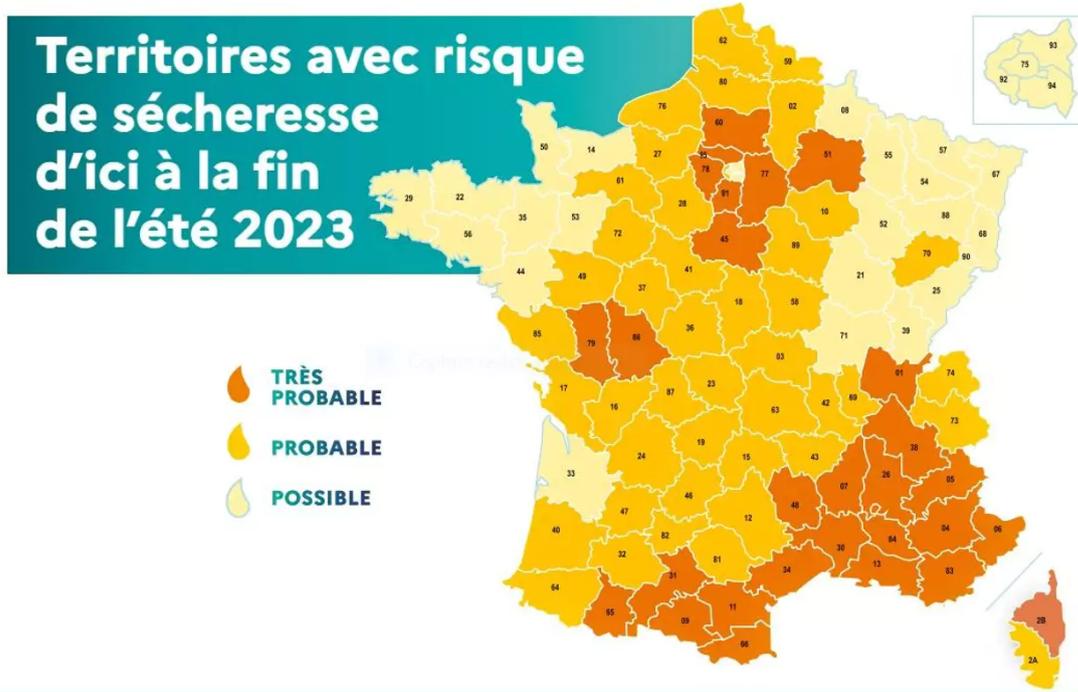
Dans un contexte de raréfaction manifeste de la ressource, il est plus que jamais indispensable et urgent de limiter les pertes d'eau potable. À cet effet, l'UFC-Que Choisir demande aux pouvoirs publics :

- Un renforcement des aides de l'agence de l'eau Rhin-Meuse aux collectivités prioritaires en termes de raréfaction de la ressource et de fuites ;
- Une augmentation du budget de l'agence en faisant progresser les redevances prélèvement payées par les acteurs professionnels ;
- Un développement de l'appui technique du département aux petites communes ;
- Des objectifs plus ambitieux en termes de taux de pertes autorisés et de connaissance de l'état des réseaux par les communes.

Contact : Daniel Ernst – Administrateur
daniel.ernst@wanadoo.fr - Tel : 06 56 89 90 92

ANNEXE

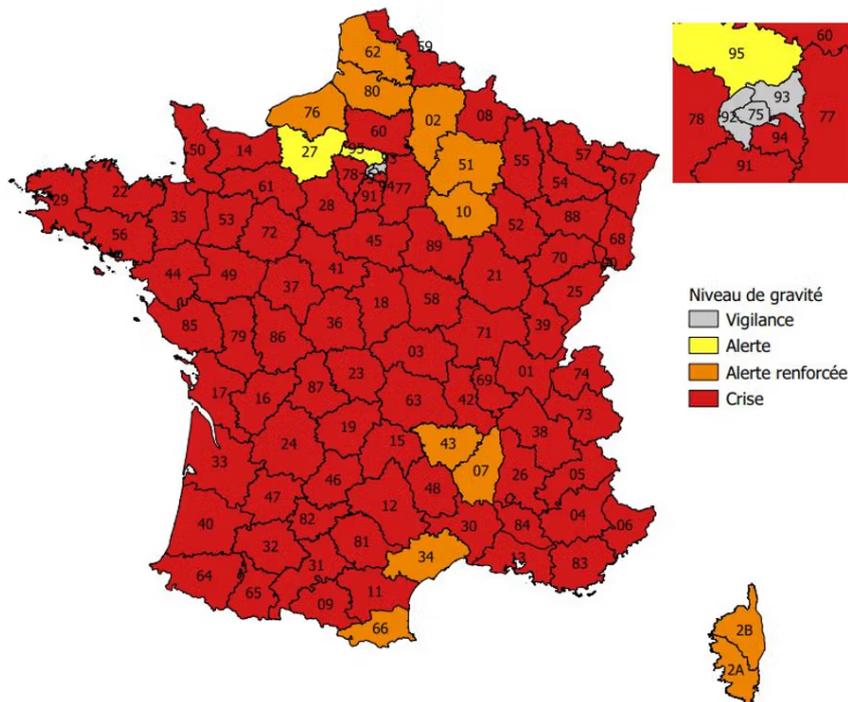
Carte 1



Source Ministère de la Transition écologique

Carte n° 2

Carte représentant le niveau de gravité maximal limitant les usages de l'eau par département en vigueur au 30/08/2022



Production : MTECT/DGALN/DEB/EARM3
Le 30/08/2022

Tableau n° 3

<u>Agence de l'eau</u>	<u>Taux de contribution de l'agriculture aux redevances prélèvement</u>
<u>Loire-Bretagne</u>	<u>15 %</u>
<u>Seine-Normandie</u>	<u>8 %</u>
<u>Artois-Picardie</u>	<u>13 %</u>
<u>Rhin-Meuse</u>	<u>2 %</u>
<u>Rhône-Méditerranée-Corse</u>	<u>3 %</u>
<u>Adour-Garonne</u>	<u>11 %</u>